



Assemblée générale

Distr. générale
17 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 21 d) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation
des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
assistance internationale d'urgence pour le rétablissement
de la paix et de la normalité en Afghanistan
et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport décrit les problèmes humanitaires incessants auxquels fait encore face l'Afghanistan au terme d'une année de faits politiques et militaires qui ont profondément modifié les conditions dans lesquelles une assistance d'urgence est apportée à ce pays. L'institution de l'Autorité intérimaire en décembre 2001, à laquelle a succédé en juin 2002 l'Administration de transition, a progressivement permis à la population afghane de définir les priorités de cette assistance et d'en coordonner la programmation et la mise en oeuvre, en étroite coopération avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et les groupes chargés des programmes qui ont été constitués pour chacun des grands domaines d'activité.

* A/57/150.

** La présentation du présent rapport a été retardée du fait de l'évolution de la situation en Afghanistan.



Au cours de la période considérée, l'assistance humanitaire et l'aide au redressement se sont traduites par d'importants progrès, notamment : aide au retour de plus d'un million de réfugiés; retour à l'école de plus de 3 millions d'enfants; augmentation de 90 % du taux d'inscription des filles à l'école; organisation de plusieurs campagnes de vaccination à l'échelle nationale; et intervention efficace et bien coordonnée face aux catastrophes naturelles successives qui ont frappé le pays, en particulier les tremblements de terre, les inondations et une infestation acridienne majeure.

Le rapport souligne également les graves difficultés qui subsistent du fait d'une crise humanitaire persistante et de grande ampleur. La forte vulnérabilité socioéconomique, qui se manifeste notamment par une malnutrition infantile chronique généralisée et par le retour à la culture du pavot, a peu de chances de disparaître dans les 18 mois à venir. Dans ce contexte, il importe au plus haut point d'agir dans un certain nombre de domaines clefs et notamment de réinsérer de façon durable les rapatriés, d'axer davantage les opérations d'assistance humanitaire sur le relèvement et d'obtenir le soutien financier ininterrompu des donateurs de manière à couvrir les besoins les plus urgents, mais aussi les opérations à long terme de relèvement et de reconstruction.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Principaux faits sur le plan humanitaire	3–5	4
III. Perspectives de redressement et de reconstruction	6–9	5
IV. Évolution de la situation socioéconomique	10–16	6
V. Aide fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires	17–84	7
A. Coordination de l'assistance, du relèvement et de la reconstruction	17–20	7
B. Gouvernance institutionnelle et renforcement des capacités	21–24	8
C. Aide et sécurité alimentaires	25–29	8
D. Santé et nutrition	30–34	9
E. Eau et assainissement	35–36	10
F. Éducation	37–42	10
G. Rapatriement librement consenti et réinsertion	43–48	11
H. Lutte contre les mines	49–55	13
I. Agriculture	56–62	14
J. Relèvement des zones urbaines	63–64	15
K. Droits de l'homme et égalité des sexes	65–73	15
L. Contrôle des stupéfiants	74–76	17
M. Environnement	77–79	17
N. Démobilisation, désarmement et réinsertion	80–82	18
O. Culture et médias	83–84	19
VI. Assistance fournie par les États Membres	85–86	19
VII. Observations	87–90	20

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 23 de sa résolution 56/220 B, en date du 21 décembre 2001, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-septième session un rapport sur les mesures prises en application de ladite résolution. Il porte sur les événements survenus au cours de la période du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002.

2. Les circonstances dans lesquelles une assistance d'urgence est apportée à l'Afghanistan ont évolué de façon spectaculaire au cours de la période à l'examen. Après la chute des Taliban, en novembre 2001, l'Accord définissant les arrangements provisoires applicables en Afghanistan en attendant le rétablissement d'institutions étatiques permanentes (Accord de Bonn) (voir S/2001/1154) a été signé le 5 décembre, et l'Autorité intérimaire a été créée le 22 décembre. Six mois plus tard, l'Administration de transition était instituée à l'issue de la Loya Jirga d'urgence tenue du 11 au 19 juin 2002. Le 28 mars 2002, par l'adoption de sa résolution 1401 (2002), le Conseil de sécurité avait approuvé la création de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) dont le mandat et la structure intégrée correspondaient à ce qui avait été proposé par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil en date du 18 mars 2002 (A/56/875-S/2002/278). Les grands changements politiques intervenus au cours de la période considérée sont décrits plus en détail dans d'autres rapports du Secrétaire général, notamment celui du 11 juillet 2002 (A/56/1000-S/2002/737).

II. Principaux faits sur le plan humanitaire

3. De graves problèmes continuent de se poser en Afghanistan, malgré l'intensification de l'aide internationale, la mise en place d'un nouveau Gouvernement et l'amélioration de la sécurité depuis la fin de 2001. On s'attend à ce que la vulnérabilité socioéconomique générale induite par le conflit prolongé, la sécheresse et les déplacements de population persiste au cours des 18 mois à venir. La sécheresse, en particulier, a entraîné une baisse de la production agricole, la perte de terres et de biens, une diminution du cheptel et l'aggravation du taux d'endettement individuel et familial. Ces facteurs, à leur tour, ont gravement compromis les stratégies de survie des ménages et ont aggravé l'insécurité alimentaire. Il en est résulté, notamment, une élévation du taux de malnutrition chronique chez les enfants, une généralisation du recours au travail des enfants et le retour à la culture du pavot. Dans de nombreuses régions du pays, les mauvaises conditions de vie sont encore aggravées par la présence de mines et de munitions non explosées, ainsi que par des difficultés d'accès aux centres d'approvisionnement et aux services de base, en particulier pendant les mois d'hiver.

4. Malgré cela, les progrès enregistrés au cours de ces derniers mois ne sont pas négligeables. Non seulement les réfugiés ont été plus nombreux qu'on ne s'y attendait à regagner le pays, mais la rentrée scolaire a, cette année, attiré dans les écoles plus de 3 millions d'enfants. En outre, l'ONU a apporté une assistance efficace face aux problèmes d'infestation acridienne, d'inondations et de tremblements de terre, et elle a aidé à lutter contre la mortalité maternelle, le paludisme et la poliomyélite et à faire rapidement progresser les levés de champs de mines et les opérations de déminage.

5. Les besoins humanitaires persistent cependant et ils appellent des mesures d'urgence. Près du tiers de la population est tributaire d'une forme quelconque d'assistance d'urgence. Dans les mois à venir, la vulnérabilité socioéconomique va vraisemblablement s'aggraver avec le retour massif de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'appui soutenu des donateurs sera indispensable pour que l'action engagée en vue de libérer les Afghans de cet état de dépendance et de vulnérabilité puisse se poursuivre.

III. Perspectives de redressement et de reconstruction

6. La MANUA et les intervenants de l'assistance internationale ont étroitement coopéré avec le Gouvernement afghan pour favoriser la mise en oeuvre de la stratégie de redressement qu'il s'est fixée. En avril 2002, l'Administration intérimaire a présenté son cadre de développement national qui définit 12 domaines de programme. Pour plusieurs de ces domaines, des groupes chargés des programmes, dirigés par des ministères et composés d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, ont été mis en place. Chacun de ces groupes est assisté d'un secrétariat de programme – normalement, un organisme des Nations Unies¹ dont les fonctions sont les suivantes : assurer la gestion du groupe, aider le Gouvernement à mettre en place de solides mécanismes de coordination opérationnelle, fournir un appui technique pour l'établissement du budget de développement national et appuyer le renforcement des capacités nationales.

7. De premières mesures marquantes ont été prises pour revitaliser le tissu socioéconomique du pays. Mais pour que le redressement et la reconstruction de l'Afghanistan soient durables, il est indispensable que le pays soit pleinement intégré aux grands axes de l'activité économique régionale licite, que des mesures de dissuasion soient prises pour mettre un terme à la recrudescence de la violence et que les donateurs apportent un appui soutenu.

8. Avec l'heureuse issue de la Loya Jirga s'est ouverte la perspective de 18 mois de stabilité gouvernementale. L'Administration de transition s'est engagée à lutter contre la bureaucratie, la corruption et le manque d'efficacité. L'un des volets de la réforme qu'elle a entreprise consiste à présenter deux nouvelles lois bancaires régissant la Banque centrale et le contrôle bancaire. L'objectif est d'instituer un cadre législatif qui favorise la stabilité du secteur financier, condition préalable aux investissements. Les investissements du secteur privé sont reconnus comme étant l'élément moteur indispensable de la reconstruction de l'Afghanistan et, bien que l'on ne dispose encore d'aucuns chiffres précis, il y a lieu de penser que certaines entreprises régionales et internationales envisagent avec un intérêt grandissant d'investir dans le pays.

9. En janvier 2002, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé le Programme de redressement et d'emploi en Afghanistan, qui a permis de créer 16 000 emplois, essentiellement dans le secteur des travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette initiative a permis aussi d'injecter 1,8 million de dollars dans des quartiers et villages très dépourvus sur le plan économique et de mobiliser des contributions de donateurs suffisantes pour que le projet puisse être étendu de Kaboul à d'autres zones urbaines.

IV. Évolution de la situation socioéconomique

10. Avant le 11 septembre 2001, hormis pour le commerce de transit et les dépenses militaires, l'économie du pays était très fortement perturbée. Et la guerre de coalition menée contre le terrorisme, qui a touché plus particulièrement le sud du pays, a encore aggravé la situation. On constate toutefois, depuis peu, certains signes de redémarrage de l'activité économique à Kaboul – où la présence de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) redonne l'impression d'une certaine sécurité – et, dans une moindre mesure, dans d'autres villes du pays. L'immobilier, les petites et moyennes entreprises, le bâtiment et les télécommunications sont au nombre des nouveaux secteurs florissants du pays.

11. La réapparition des femmes dans les zones urbaines représente un changement social majeur. Les filles sont retournées à l'école en masse et avec l'appui très remarqué des autorités. En milieu rural cependant, et plus spécialement dans les zones tribales plus conservatrices, la situation des femmes n'a pas évolué de façon notable depuis la chute des Taliban.

12. Le rôle dévolu à la société civile a, lui aussi, évolué de façon tangible. À Kaboul comme dans d'autres villes, les médias réapparaissent sur la scène publique et se lancent dans des débats qu'il aurait été impossible d'imaginer il y a peu. Les établissements universitaires rouvrent leurs portes, une Commission des droits de l'homme a été créée, et les associations d'avocats sont de nouveau actives. Les activités culturelles (musique, cinéma, photographie et célébrations familiales) sont désormais pratiquées au grand jour.

13. Les sanctions du Conseil de sécurité et les embargos commerciaux bilatéraux ont été levés, et les relations commerciales avec les États voisins sont en voie d'être rétablies. La compagnie aérienne nationale, Ariana, a repris ses vols internationaux depuis la levée des sanctions.

14. À la suite de l'Accord de Bonn, le PNUD a institué, grâce aux contributions de donateurs, le Fonds pour l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan qui devait soutenir l'Autorité intérimaire dans l'accomplissement de sa tâche importante durant les six mois de son mandat. Le Fonds a permis de verser les salaires de 200 000 fonctionnaires de janvier à juin 2002, de couvrir les frais de formation des fonctionnaires chargés de l'établissement des états de paie, d'effectuer des réparations urgentes sur les bâtiments administratifs, de créer une infrastructure de transport pour les ministères, et de financer la création de la Commission spéciale indépendante chargée de convoquer la Loya Jirga d'urgence et le renforcement des capacités du Ministère des affaires féminines. Le Fonds a cessé ses opérations le 15 août.

15. Sur la base de l'évaluation des besoins menée en décembre 2001-janvier 2002 par la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le PNUD, la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, qui s'est tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier 2002, a permis d'obtenir des annonces de contributions au titre de la reconstruction de l'Afghanistan d'un montant de 1,8 milliard de dollars pour la première année et de 4,5 milliards sur cinq ans (voir A/56/801-S/2002/134).

16. Comme il avait été convenu lors de la Conférence de Tokyo, un mécanisme a été créé pour coordonner l'appui de la communauté internationale à l'Afghanistan. Ce mécanisme, qui porte le nom de Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, est administré par la Banque mondiale et géré conjointement par la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, le PNUD et la Banque mondiale. Le Fonds finance le budget ordinaire du Gouvernement, les activités et programmes d'investissement – y compris les projets à impact rapide pour le redressement – et des programmes de formation sur le terrain pour les Afghans. Il a obtenu des annonces de contributions de 120 millions de dollars et a transféré 18,5 millions de dollars sur le compte du Gouvernement afin de couvrir les dépenses renouvelables urgentes de juillet et août 2002. Les dépenses de fonctionnement liées aux activités de police sont couvertes par le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public institué par le PNUD en mai 2002.

V. Aide fournie par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires

A. Coordination de l'assistance, du relèvement et de la reconstruction

17. La planification et la mise en oeuvre du mandat de la MANUA en matière de secours, de relèvement et de reconstruction ont bien avancé, tout comme l'établissement de liens entre la Mission et le Gouvernement. Les groupes chargés de programmes et les secrétariats de programmes des principaux domaines d'activité (voir plus haut, par. 6) ont facilité l'intégration progressive de la planification et de la programmation des projets et ont aidé les autorités nationales à fixer leurs propres priorités et stratégies. La bonne collaboration qui s'est établie entre les organismes des Nations Unies ainsi qu'avec le Gouvernement a facilité l'organisation des secours lors du tremblement de terre du mois de mars et de l'invasion de sauterelles survenue dans le nord, la mise en place d'un programme efficace pour faire face au retour massif des réfugiés, le lancement du programme très réussi de retour à l'école et l'organisation de la campagne nationale de vaccinations. Par ailleurs, le fait que l'ONU ait considérablement élargi son travail d'aide humanitaire et de relèvement a contribué à créer un environnement stable pour la tenue de la Loya Jirga d'urgence et le processus politique en général.

18. La MANUA déploie des efforts considérables pour appuyer l'établissement du budget de développement national et elle aidera le Gouvernement à porter les besoins de l'Afghanistan à l'attention des donateurs. Le processus budgétaire fera ressortir les besoins et les objectifs et favorisera ainsi la programmation intégrée de toutes les activités – celles des organismes des Nations Unies, de leurs partenaires et du Gouvernement.

19. Le processus de transfert des responsabilités aux bureaux régionaux et aux provinces en matière de développement local est bien engagé, de sorte que les organismes des Nations Unies et les autres partenaires pourront élaborer rapidement et avec souplesse des programmes adaptés aux différentes régions. Les modestes ressources mises à disposition favoriseront le développement intégré dans les régions du pays les plus touchées par la guerre, le retour des réfugiés et déplacés, et la sécheresse.

20. Au cours du deuxième semestre 2002, la MANUA conviendra avec le Gouvernement d'une stratégie de transition qui définira les mesures à prendre pour renforcer les capacités nationales en matière de services sociaux de base, concevoir des opérations au niveau infranational et renforcer l'efficacité et l'intégration des activités de l'ONU.

B. Gouvernance institutionnelle et renforcement des capacités

21. Le moment fort de la vie politique dans la seconde moitié de la période considérée a été le processus de la Loya Jirga, lancé en janvier avec la mise en place de la Commission de la Loya Jirga et achevé en juin avec l'heureuse conclusion de la grande assemblée.

22. La période considérée a été marquée par le rétablissement progressif des institutions gouvernementales, aux niveaux national et local. Les premiers éléments de la Commission de la fonction publique sont en place, et la Commission judiciaire a été établie en mai 2002. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général prépare un programme de soutien à cette dernière commission, en collaboration avec la communauté des donateurs.

23. Sur la base des renseignements livrés par diverses évaluations des besoins, le Gouvernement afghan met au point un cadre de développement national comprenant le budget de développement national et le budget de fonctionnement. Le PNUD a prêté du personnel technique pour aider l'administration à établir le budget et à créer une base de données qui permettra de suivre et de vérifier la destination des aides.

24. Le redécollage économique et la réintégration de l'Afghanistan dans l'économie régionale et mondiale exigent le rétablissement d'un système bancaire efficace. Le PNUD aide la Banque centrale d'Afghanistan à moderniser ses capacités informatiques et à rétablir ses opérations dans tout le pays.

C. Aide et sécurité alimentaires

25. Exacerbée par les troubles civils et trois années de sécheresse, l'insécurité alimentaire a atteint son point de crise en Afghanistan à la mi-2001. Les événements du 11 septembre n'ont fait qu'aggraver la situation, d'où une augmentation du nombre de déplacés, des moyens de subsistance détruits et des taux de malnutrition élevés. En décembre 2001, le Programme alimentaire mondial (PAM) fournissait une aide alimentaire à quelque 6 millions d'Afghans, sauf là où les conditions de sécurité ne le permettaient pas.

26. Le PAM a effectué 58 missions d'évaluation rapide en zones rurales. Ces visites ont révélé une malnutrition persistante, et par conséquent le besoin urgent d'une aide alimentaire dans la période de disette précédant les récoltes. Un vaste programme de sécurité alimentaire pensé sur le long terme devra être mis en place pour réduire l'ampleur du problème l'année prochaine et pour venir en aide d'une manière générale aux groupes les plus vulnérables. En attendant, les ménages continuent de vendre leurs possessions, les enfants sont poussés en plus grand nombre sur le marché du travail pour aider leur famille et les mariages précoces seraient monnaie courante.

27. Les pénuries alimentaires restent un sujet de préoccupation; elles obligent à réduire les rations et empêchent le PAM de répondre pleinement aux besoins urgents. La mission commune PAM/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'évaluation des récoltes pour 2002-2003 est sur le point de s'achever; elle livrera de précieux renseignements sur la sécurité alimentaire après les récoltes et sur les besoins d'aide alimentaire des communautés vulnérables. Les premiers résultats font apparaître une nette augmentation de la production agricole dans le courant de l'année mais, selon les indications préliminaires, la sécheresse devrait persister dans le sud, l'est et la région d'Hazarajat.

28. L'aide alimentaire se déploie actuellement dans plusieurs projets : distribution de vivres liée à la création de moyens de production, vivres contre travail, vivres contre semences, vivres contre éducation, auxquels s'ajoutent les boulangeries (dont certaines tenues par des femmes) qui servent les populations urbaines vulnérables, l'alimentation d'appoint des malades gravement atteints et des personnes souffrant de malnutrition, l'aide aux déplacés, le programme d'assistance dont bénéficient 1,5 million de rapatriés. Par ailleurs, les fonctionnaires reçoivent des rations alimentaires en complément de leur traitement, l'objectif étant de contribuer à asseoir les administrations publiques sur des bases saines. Les organismes des Nations Unies coopèrent avec le Gouvernement afghan à la création d'une base de données nationale sur la sécurité alimentaire qui facilitera la détection rapide des problèmes, la formulation des politiques et les campagnes de sensibilisation.

29. Au-delà de l'opération en cours, le PAM envisage une opération prolongée de secours et de relèvement qui permettrait à la fois de remédier aux pénuries alimentaires immédiates et à la malnutrition chronique et contribuerait à la création d'infrastructures de base dans différents secteurs : agriculture, éducation, santé, aide sociale, équipements urbains, emploi. Une attention particulière sera portée aux activités qui augmentent l'autosuffisance et la création de richesses.

D. Santé et nutrition

30. Au début de 2002, l'atelier de planification des services sanitaires organisé par le Ministère de la santé publique avec le soutien de l'ONU a défini cinq priorités nationales en matière de santé : lutte contre les maladies infectieuses, santé maternelle, malnutrition, santé mentale, blessés de guerre.

31. Des hauts conseillers techniques spécialistes de la maternité sans risques, du programme de vaccinations élargi et de la nutrition sont venus renforcer les capacités du Ministère de la santé, grâce au soutien de l'UNICEF. Des trousseaux d'hygiène et de premiers soins ont été distribués dans tout le pays pour couvrir les besoins de 7,1 millions de personnes. Les services de santé mentale ont été étoffés et les infrastructures des services de santé maternelle et infantile ont été reconstruites.

32. L'Afghanistan a fait des efforts considérables pour éradiquer la poliomyélite, nonobstant la survenue de 11 cas de polio confirmés dans le dernier trimestre de 2001. Les journées nationales de vaccination antipolio organisées en avril et en mai ont permis d'immuniser plus de 6 millions d'enfants. Le Ministère de la santé publique, l'OMS et l'UNICEF préparent actuellement une campagne de vaccination ciblée sur la zone frontalière avec le Pakistan, où de nombreux cas de poliomyélite ont été diagnostiqués l'année dernière. De plus, 9 millions d'enfants sont concernés

par la campagne de vaccination contre la rougeole qui vient de débiter. Quelque 4,5 millions d'enfants ont bénéficié d'apports vitaminiques supplémentaires dans le cadre de la campagne de distribution de vitamine A.

33. La pauvreté, la malnutrition, le taux élevé de fécondité et la faible couverture des services de planification familiale sont autant de facteurs qui contribuent aux très mauvais chiffres de la mortalité maternelle et à la dégradation de l'état de santé général des femmes. Pour remédier à ce problème, le Ministère de la santé publique a mis sur pied un groupe de travail national pour la santé maternelle et infantile. Un projet pilote de recensement systématique de chaque décès maternel a été lancé dans sept grands hôpitaux. Le classement en cours de quatre établissements hospitaliers dans la catégorie des « centres d'excellence » permettra d'améliorer la qualité des services d'urgence obstétrique et la formation dispensée aux professionnels de la santé. Un atelier sur la maternité sans risques – le premier depuis plusieurs années – s'est tenu en avril-mai 2002.

34. Les évaluations nutritionnelles de 2001 et 2002 ont révélé des taux élevés de malnutrition chronique et de carences en oligo-éléments, en particulier dans les zones touchées par la sécheresse. L'UNICEF, le PAM et des ONG appuient des programmes d'alimentation d'appoint et d'alimentation thérapeutique pour plus de 300 000 enfants. Le soutien de l'Université Tufts a permis de créer une unité de nutrition au Ministère de la santé et d'y affecter un conseiller spécialiste du domaine.

E. Eau et assainissement

35. Avec la participation active de trois ministères, le groupe chargé des programmes eau et assainissement, qui coordonne les activités des différents organismes travaillant dans ce domaine, a établi des directives très bien suivies pour l'exécution des projets concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène. Au cours de la période considérée, des ateliers ont été consacrés aux systèmes d'approvisionnement en eau potable ainsi qu'à la gestion et au développement des ressources en eau.

36. La sécheresse prolongée qui sévit en Afghanistan a durement touché les ressources en eaux souterraines dans 13 provinces. Des projets coordonnés ont été lancés pour trouver de nouvelles sources d'eau et forer plus profondément les puits asséchés. L'installation de points d'eau et de sanitaires fait partie des conditions préalables de tout programme d'hébergement temporaire des déplacés et de réintégration des rapatriés. Durant la période considérée, des puits, des pompes à bras et des latrines ont été mis en place au profit de plus de 500 000 personnes, et des cours d'hygiène ont été dispensés. De plus, l'UNICEF a installé l'eau et des latrines dans 107 écoles à travers le pays et a remis en état les installations existantes dans trois établissements du secondaire.

F. Éducation

37. L'Afghanistan a été pendant plus de 20 ans le théâtre de turbulences qui ont privé les enfants de leur droit à l'éducation et ont empêché le pays d'atteindre le niveau minimum de développement socioéconomique qui va de pair avec l'instruction. Ces six dernières années, très peu de filles ont eu accès à

l'enseignement secondaire, en raison de l'interdiction faite aux filles d'aller à l'école. Les pénuries de matériel scolaire et de personnel enseignant ainsi que la médiocrité des équipements ont également contribué à la piètre qualité de l'éducation.

38. Avec le soutien de l'UNICEF, d'ONG et d'autres acteurs concernés, le Ministère de l'éducation a lancé la campagne « Retour à l'école » pour encourager 1 780 000 enfants à reprendre le chemin des classes le 23 mars 2002, jour de la rentrée scolaire. Des fournitures de base, du matériel pédagogique et des équipements ont été livrés dans 4 500 écoles pour 2,3 millions d'élèves et 30 000 enseignants. Quelque 6 000 tentes ont été fournies pour servir de salles de classe temporaires. Plus de 8 millions de manuels scolaires donnés par l'Université du Nebraska à Omaha ont été distribués, avec 1,8 million d'articles pédagogiques supplémentaires. Quelque 40 000 enseignants ont été formés à l'utilisation de ce nouveau matériel.

39. Les données relevées dans plus de 6 500 salles de classe montrent que près de 3 millions d'enfants sont maintenant inscrits à l'école. Les filles forment 30 % de l'effectif scolaire et leur taux d'inscription a augmenté de près de 90 % depuis mars 2002. Il y a 28 % de femmes dans le corps enseignant.

40. En mars 2002, l'Administration intérimaire et la MANUA ont demandé à l'UNICEF d'aider le Ministère de l'éducation dans sa tâche de reconstruction du système scolaire afghan. Le secrétariat de programme pour l'éducation a créé une instance dans laquelle tous les partenaires peuvent se concerter sur les priorités définies dans le cadre de développement national, le but de l'exercice étant de s'assurer que tous les Afghans ont un accès équitable à un enseignement de qualité et aux possibilités de formation. L'année prochaine, le secrétariat de programme compte prêter son concours au Ministère de l'éducation, notamment pour la réforme de l'enseignement, la création d'infrastructures scolaires et le développement des capacités.

41. Le 6 février, grâce au soutien de l'UNESCO, des milliers d'élèves ont passé les examens d'entrée à l'université, marquant ainsi la reprise de l'enseignement supérieur en Afghanistan.

42. Le Centre de formation professionnelle féminine Ariana a été totalement rénové et équipé de machines à coudre, de la télévision par satellite et d'ordinateurs. Des centaines d'élèves ont donc pu s'inscrire pour suivre des cours d'enseignement professionnel et des cours d'anglais.

G. Rapatriement librement consenti et réinsertion

43. En collaboration étroite avec ses homologues gouvernementaux et avec ses partenaires de l'ONU et des organisations non gouvernementales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a commencé, en mars 2002, à préparer une action pluriannuelle visant à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés et à mettre ainsi un terme à plusieurs décennies d'exil pour des millions d'Afghans. Des accords tripartites conclus avec les principaux pays d'asile constituent un cadre juridique pour le retour librement consenti des réfugiés afghans en Afghanistan, dans de bonnes conditions de sécurité et dans la dignité et l'ordre, tout en garantissant à ceux qui choisissent de ne pas retourner à ce stade en

Afghanistan le respect du droit d'asile. L'accord tripartite entre le Gouvernement de la République islamique d'Iran, l'Autoritaire intérimaire de l'Afghanistan et le Haut Commissariat a été signé à Genève, le 3 avril 2002. L'accord tripartite avec le Gouvernement pakistanais est en cours de négociation.

44. En vue de faciliter le retour des réfugiés, des centres de retour librement consenti et des équipes mobiles ont été créés au Pakistan, en République islamique d'Iran et dans d'autres pays voisins, ainsi que plus de 20 centres de distribution dans diverses régions d'Afghanistan. Grâce à ce dispositif, les rapatriés bénéficient d'une aide au transport et reçoivent un colis à emporter contenant des produits alimentaires et non alimentaires. En outre, des informations relatives à la situation dans les zones de retour sont constamment mises à jour et diffusées, afin d'aider les réfugiés à prendre les décisions concernant leur retour en toute connaissance de cause.

45. Le nombre de personnes ayant bénéficié de cette aide au retour a dépassé toutes les attentes. À la fin du mois de juin 2002, plus d'un million de réfugiés avaient reçu une aide pour quitter le Pakistan, l'Iran ou d'autres pays voisins et regagner l'Afghanistan. Ce rythme soutenu a conduit le Haut Commissariat à réviser ses prévisions à la hausse, le nombre de retours prévus pour 2002 passant ainsi de 850 000 à 1 630 000. Bien qu'il constitue un vote de confiance pour l'Afghanistan, un tel flux pose néanmoins de graves difficultés en matière de réinsertion.

46. En collaboration avec ses partenaires, le Haut Commissariat a adopté une démarche à deux volets pour résoudre les problèmes relatifs aux personnes déplacées qui vivent dans des camps. Celles qui se sont déclarées désireuses de regagner leur pays reçoivent une aide au transport. Celles qui ne souhaitent pas y retourner en raison de l'insécurité physique ou alimentaire bénéficient d'une assistance sur place. Au mois de juin 2002, un certain nombre de camps avaient été fermés ou ramenés à des dimensions plus modestes, suite au retour de plus d'un demi-million de personnes dans leur région d'origine. Néanmoins, le problème des personnes déplacées demeure très préoccupant, notamment dans le Sud où un grand nombre de minorités ethniques pachtounes originaires du Nord et de nomades touchés par la sécheresse ne sont pas en mesure de regagner leur région d'origine. Une aide humanitaire devra être accordée à ces groupes pendant au moins une année encore.

47. Il importe d'aider les réfugiés et les personnes déplacées qui sont retournés dans leur région d'origine à se réinsérer, afin de garantir un retour durable. Le Haut Commissariat accordera une aide limitée en matière de logement et d'approvisionnement en eau, en conjuguant son action avec celle des autres acteurs du développement, conformément aux principes énoncés dans le cadre de développement national.

48. Ces activités de rapatriement et de réinsertion se poursuivront jusqu'à la fin de 2003; d'après les estimations, 1,2 million de rapatriés et 300 000 personnes déplacées devraient alors en avoir bénéficié. Les activités de renforcement des capacités nationales menées en 2002 permettront au Ministère du rapatriement d'assumer un plus grand nombre de responsabilités dans ce domaine.

H. Lutte contre les mines

49. L'Afghanistan demeure l'un des pays les plus pollués par les mines; on estime en effet à 10 millions le nombre de mines réparties sur l'ensemble du territoire. Cinq à 10 personnes, le plus souvent des enfants, sont blessées chaque jour par l'explosion de mines. Dans bien des cas, les mines sont un frein à la reprise économique et au développement.

50. En consultation avec le Gouvernement et les donateurs, le Centre de coordination pour l'action antimines de l'ONU en Afghanistan a élaboré un plan visant à moyen terme à débarrasser le pays de toutes les mines. En outre, des discussions sont en cours en vue de mettre au point une stratégie complète de destruction des stocks de mines. Les résultats escomptés d'ici à la fin de 2002 sont les suivants : dépollution de plus de 98 millions de mètres carrés de terrain contaminés par des mines et des munitions non explosées; reconnaissance et marquage de 30 millions de mètres carrés de terrain dans les zones susceptibles d'être contaminées par des mines; marquage de 50 millions de mètres carrés de zone de combat; et restitution à la communauté de 92 millions de mètres carrés de surface analysée, en vue de leur utilisation à des fins productives.

51. Cinq centres régionaux d'action antimines fonctionnent actuellement, et trois bureaux sous-régionaux sont en cours de création, qui se maintiendront en rapport avec les huit bureaux de coordination de la MANUA. À l'exception des zones de combat, les activités de dépollution battent leur plein, l'enlèvement des munitions en grappe BLU 97 constituant une activité hautement prioritaire.

52. Un Système de gestion de l'information pour la lutte antimines sera bientôt mis en place en vue d'améliorer la collecte et l'analyse des données relatives aux mines. Les activités de renforcement des capacités se poursuivent, aux niveaux national et régional, dans les domaines des ressources humaines et de l'équipement.

53. L'ONU a aidé les organisations non gouvernementales à mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation au problème des mines, en particulier dans le cadre de la campagne de retour à l'école et du processus actuel de rapatriement. D'autres activités de sensibilisation ont été menées, notamment le déploiement de formateurs spécialistes de la réduction des risques inhérents aux mines (70 dans un premier temps, puis 30 autres d'ici à la fin de 2002), ainsi que la formation du personnel de la MANUA et des autorités afghanes dans le domaine de la sécurité.

54. Une conférence internationale sur le thème « Créer un avenir pacifique pour l'Afghanistan : interdiction totale des mines » s'est tenue à Kaboul, en avril-mai 2002, alors que l'Afghanistan s'apprêtait à devenir le 144^e État signataire de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction² (1999).

55. Plus de 4 400 personnes ont été formées à la manipulation des sous-munitions lâchées par les forces de la coalition. Le personnel du Programme de lutte antimines pour l'Afghanistan, organisation non gouvernementale étroitement liée au Centre de coordination pour l'action antimines, continue de recevoir une formation dans le domaine technique et en matière d'encadrement. Les stages destinés au personnel d'encadrement accueillent également le personnel du Département national du déminage, au sein duquel une cellule consacrée à la réduction des risques inhérents aux mines sera bientôt inaugurée, grâce à l'aide de l'UNICEF.

I. Agriculture

56. L'agriculture et les activités connexes constituent l'unique moyen d'existence d'environ 85 % de la population. La plupart des cultivateurs afghans pratiquent l'agriculture de subsistance; les années de sécheresse et de conflit ont gravement entravé le développement du secteur des cultures commerciales. Malgré une pluviométrie suffisante dans certaines régions, la production de blé – culture de base du pays – a été gravement touchée par la pénurie de moyens de production agricoles. En revanche, l'Afghanistan est le seul pays au monde à être sorti d'une situation d'urgence complexe et prolongée en possession d'un stock non négligeable de semences de qualité. Ce résultat a été obtenu grâce au programme d'amélioration et de multiplication des semences mis en oeuvre depuis de nombreuses années par la FAO, en collaboration avec le Service afghan d'amélioration des semences.

57. Au moins 100 000 foyers agricoles, en particulier des personnes déplacées et des rapatriés, bénéficieront bientôt d'un programme d'urgence de distribution de semences de blé, d'engrais et d'outils agricoles, dont le budget total est de 3,5 millions de dollars des États-Unis. Les semences et les outils ainsi distribués seront achetés à des agriculteurs et à des artisans locaux, ce qui constituera pour eux une nouvelle source de revenus tout en garantissant l'utilisation de semences adaptées à l'environnement et aux méthodes agricoles locales.

58. Un Code de conduite réglementant la production, la distribution et l'importation des semences, dans les situations d'urgence, en Afghanistan est sur le point d'être ratifié par la nouvelle Administration. Il soutient le marché agricole local et les ressources génétiques locales, tout en permettant d'assurer que les mesures à court terme visant à atténuer l'insécurité alimentaire au sortir de la guerre ne mettent pas en péril la capacité à long terme des agriculteurs afghans à assurer l'autosuffisance alimentaire du pays et à créer des marchés d'exportation.

59. Les exportations de fruits secs et à coque et de produits agricoles dérivés représentaient autrefois 48 % des recettes d'exportation de l'Afghanistan. La FAO réalisera une étude d'ensemble sur la production commerciale de fruits (fruits à coque inclus), afin d'aider le Gouvernement à élaborer des stratégies pour le développement de cet important secteur.

60. Dans les années 70, les produits de l'élevage représentaient une part considérable du revenu national et des recettes d'exportation. Ils demeurent une source de revenu importante pour la population, car ils fournissent les nutriments essentiels et constituent, pour la plupart des foyers, une source de sécurité alimentaire indispensable. Contrairement à certains de ses voisins, l'Afghanistan est totalement épargné par la peste bovine, et ce, en grande partie grâce au réseau dynamique de 255 antennes vétérinaires mis en place par le Ministère de l'agriculture, en partenariat avec la FAO. Dans le cadre de cette initiative, des millions d'animaux sont vaccinés et surveillés chaque année, depuis une vingtaine d'années. Un recensement national du cheptel sera effectué en 2002, y compris auprès des communautés nomades Kuchi.

61. La FAO lance actuellement un programme consacré à l'irrigation qui vise à rénover les réseaux locaux, à surveiller les installations existantes et à rassembler des données sur les problèmes rencontrés. Elle collabore, en outre, avec les Ministères de l'agriculture et de l'irrigation en vue de renforcer leurs capacités institutionnelles au niveau des régions.

62. En mars 2002, la FAO a lancé une campagne, dont le budget atteint un million de dollars des États-Unis, pour lutter contre la pire invasion de criquets pèlerins que l'Afghanistan ait connue depuis 30 ans. En dépit de contraintes liées à la logistique et à la sécurité, l'action rapide des autorités provinciales, des organisations non gouvernementales et des organismes de l'ONU avait permis de décontaminer presque 240 000 hectares à la mi-juin.

J. Relèvement des zones urbaines

63. Les crises récentes et la sécheresse chronique ont provoqué l'exode massif des populations villageoises, qui ont rejoint les villes les plus proches ou les pays voisins. Un certain nombre de colonies se sont établies, du jour au lendemain, aux abords des grandes villes, certaines d'entre elles regroupant jusqu'à 250 000 personnes. En outre, comme on l'a vu plus haut, l'évolution politique depuis décembre 2001 s'est traduite par le retour en Afghanistan d'un nombre considérable de réfugiés et d'exilés dont la plupart s'installent dans les zones urbaines.

64. En décembre, l'ONU, la BASD et la Banque mondiale ont entrepris une évaluation globale des besoins, qui a montré qu'environ 365 millions de dollars des États-Unis seraient nécessaires sur une période de 10 ans, pour la reconstruction des zones urbaines. Au cours de la période examinée, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le PNUD ont appuyé des projets de développement local, de travaux publics et d'approvisionnement en eau ou d'assainissement, dont ont bénéficié plus de 4 millions de personnes dans les cinq villes principales, et le PAM a fortement contribué à pallier la grave pénurie alimentaire qui touche les zones urbaines.

K. Droits de l'homme et égalité des sexes

65. À la suite de l'Accord de Bonn, un processus de consultations d'une durée de trois mois, dirigé par l'Afghanistan et appuyé par l'ONU, a abouti à l'élaboration d'un fichier national répertoriant les organismes afghans de défense des droits de l'homme et à l'organisation d'une série d'ateliers consacrés aux droits de l'homme. Un programme de travail bisannuel a également été élaboré dans quatre domaines principaux : création d'une commission des droits de l'homme indépendante, dotée des capacités voulues; promotion des droits fondamentaux des femmes; sensibilisation à la question des droits de l'homme; et justice pendant la période de transition.

66. Le 6 juin 2002, le Président Karzai a signé un décret portant création d'une Commission nationale des droits de l'homme indépendante et chargée, notamment, de contrôler le respect de ces droits, d'enquêter sur les cas de violation et de créer les institutions nationales nécessaires en la matière. La MANUA et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme aident cette commission à renforcer ses capacités, à atteindre un plus large public et à s'affirmer en tant que principale institution nationale dans le domaine des droits de l'homme.

67. En dépit des progrès décisifs accomplis au cours de la période examinée, la situation des droits de l'homme demeure complexe, particulièrement en ce qui concerne les trois domaines ci-après. Premièrement, les combats entre factions, accompagnés d'actes de violence et de discrimination fondés sur l'origine ethnique,

ont persisté. Deuxièmement, un climat d'intimidation politique s'est développé, d'abord autour de la Loya Jirga d'urgence et, plus récemment, à l'encontre des organisations de la société civile qui tentent de rester indépendantes vis-à-vis de certaines autorités locales. Troisièmement, certains secteurs de la société afghane s'opposent au processus d'émancipation des femmes engagé après la chute du régime des Taliban, et les femmes sont parfois victimes de menaces et de tentatives d'intimidation en raison de leurs activités politiques et sociales.

68. La MANUA a instauré un système de surveillance du respect des droits de l'homme et d'enquête sur les cas de violation. Cette activité, mandatée par le Conseil de sécurité, est menée en coopération avec des acteurs locaux, notamment la Commission des droits de l'homme indépendante.

69. La vulnérabilité économique accrue a soumis les enfants à un danger particulièrement élevé; les parents démunis envoient en effet leurs enfants dans les rues ou dans les usines, ou encore les poussent à rallier les combattants à la recherche de revenus, quand ils ne les placent pas dans des orphelinats en espérant qu'on les prendra en charge. Il existe des signes indiquant que les filles sont données en mariage à un âge beaucoup plus précoce que de coutume, la dot étant devenue le dernier recours des familles qui veulent échapper à l'endettement. Les enfants non seulement manquent d'accès aux services de santé et d'éducation de base, mais doivent également faire face aux traumatismes psychosociaux provoqués par la perte de leurs familles et de leurs amis, l'expérience de la violence, la pauvreté croissante des familles et les difficultés de la vie quotidienne dans un environnement ravagé par la guerre. La discrimination à l'encontre des filles et des enfants des minorités et des rapatriés suscite une inquiétude particulière.

70. L'UNICEF collabore avec les Ministères de la justice, des affaires sociales et du travail, et de la condition féminine dans les domaines de la protection des enfants, de la justice pour mineurs et de la protection sociale des groupes vulnérables. Le Ministère de la justice et l'UNICEF ont procédé conjointement à une évaluation d'urgence de la situation des enfants en situation de conflit avec la loi et privés de leur liberté. Des activités de suivi ont, en outre, été mises en oeuvre afin de réformer le système de la justice pour mineurs et de renforcer les capacités des professionnels de la justice. Une étude nationale consacrée aux enfants vulnérables est également en cours.

71. Les femmes et les filles ont traversé des épreuves mentales, sociales et économiques extrêmement graves en raison des restrictions que les Taliban ont imposées à leur participation à la vie publique, leur refusant l'accès à l'éducation et à l'emploi. Bien que l'évolution politique récente soit favorable à la promotion des droits des femmes et des filles, celles-ci demeurent considérablement marginalisées. La violence contre les femmes et les filles, le plus souvent non notifiée aux autorités, se poursuit à un taux alarmant.

72. Un réseau interinstitutions destiné à oeuvrer pour la parité des sexes a été créé par l'ONU, afin de fournir un cadre à l'adoption d'une approche intégrée de la parité des sexes dans les politiques et programmes et d'assurer une coordination et une surveillance effectives au sein du système des Nations Unies.

73. Un nouvel accord de renforcement des capacités a été signé, le 26 juillet, à New York, entre le Ministère de la condition féminine et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). En vertu de cet accord, l'UNIFEM

travaillera en collaboration avec le Ministère en vue de mettre fin à une longue période de discrimination à l'égard des femmes afghanes. Cet accord annonce officiellement le début d'une nouvelle ère marquée par la volonté d'aider les femmes afghanes, quels que soient leur domaine de compétence et leurs professions, à participer activement à la reconstruction de leur pays. L'UNIFEM mobilisera les fonds nécessaires au renforcement des capacités du Ministère en matière de communication et de prestation de services et aidera également celui-ci à éveiller la conscience politique des femmes, ainsi que des associations et organisations non gouvernementales féminines dans les provinces afghanes.

L. Contrôle des stupéfiants

74. Une enquête effectuée par l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) dans le sud et l'est de l'Afghanistan en février 2002 a confirmé la forte recrudescence de la culture du pavot à opium. Le Gouvernement a publié des décrets sur le contrôle des stupéfiants et a lancé des campagnes d'éradication de la culture du pavot dans les principales régions productrices. Il estime qu'à la suite de ces interventions, la culture du pavot a diminué de 25 % dans les régions de l'est et du sud.

75. En complément de la campagne d'éradication, l'OCDPC collabore avec des ministères, des donateurs, des organismes des Nations Unies et des ONG pour mieux faire connaître les problèmes liés aux stupéfiants. Il apporte aussi son concours à l'Organisation d'interventions et de programmes propres à aider les producteurs à s'assurer d'autres sources de revenu et à faciliter la réduction de la production et de la consommation d'opium. Le Royaume-Uni a pris la tête de la coordination des efforts internationaux d'assistance à l'Afghanistan dans la lutte contre les stupéfiants et a établi un plan d'action stratégique qui prend dûment en compte la contribution et l'expertise de l'Office.

76. L'OCDPC a mené une étude détaillée dans l'ensemble du pays qui s'accompagnera d'une stratégie d'élimination de la culture du pavot à l'échelle des exploitations agricoles. Un plan d'action est également en cours de préparation pour répondre aux besoins essentiels des agriculteurs lors de la prochaine saison des semailles afin d'offrir des solutions de remplacement réalistes à la culture du pavot.

M. Environnement

77. La mauvaise gestion et la destruction des ressources naturelles se sont accélérées ces dernières années de sorte que les forêts ont pratiquement disparu dans de nombreuses régions de l'Afghanistan, menaçant l'existence de nombreuses espèces en danger. On estime que depuis 1979, l'Afghanistan a perdu jusqu'à 30 % de ses forêts du fait de la consommation de bois des ménages et du commerce illégal du bois. Trois années de sécheresse ont nui aux sols et amenuisé les ressources en eau, compromettant gravement la productivité agricole. Les eaux souterraines sont actuellement exploitées à un rythme impossible à maintenir. Naturellement aride, l'Afghanistan souffre particulièrement de la mauvaise gestion de l'environnement, et une grande partie de ses terres est sujette à l'érosion.

78. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a entrepris une évaluation stratégique de l'état de l'environnement à partir de laquelle des projets seront élaborés pour régénérer et gérer les ressources naturelles de l'Afghanistan de manière durable. Le nouveau Ministère de l'irrigation et de l'environnement fera l'objet d'une évaluation institutionnelle en vue du renforcement de ses capacités dans le domaine de la gestion de l'environnement.

79. Comme pratiquement tous les laboratoires ont été détruits et que la collecte et le contrôle de données sont insuffisants et fragmentaires, le PNUE appuiera la collecte de données de base au moyen de la télédétection et du prélèvement d'échantillons sur le terrain. Les organismes des Nations Unies et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont constitué un groupe de coordination de la télédétection qui doit veiller à l'exploitation rentable des images satellite et de leur analyse.

N. Démobilisation, désarmement et réinsertion

80. Le processus de démobilisation, de désarmement et de réinsertion est intrinsèquement lié à l'action entreprise pour remplacer les milices existantes par un corps national unique d'armée et de police et pour remédier aux problèmes actuels de l'Afghanistan, qu'il s'agisse des pénuries, de la vulnérabilité du pays ou de la lenteur de la croissance économique. Les moyens dont disposent les communautés rurales, et, dans une moindre mesure, les communautés urbaines, pour subvenir à leurs besoins et pour survivre se sont gravement détériorés, ce qui entraîne souvent une vive compétition pour l'obtention des ressources disponibles, qui dégénère parfois en conflits sociaux ouverts. Les migrations saisonnières traditionnelles de travailleurs agricoles au Pakistan et en République islamique d'Iran se sont interrompues du fait de restrictions plus rigoureuses des mouvements de population aux frontières, ce qui a de lourdes conséquences pour les envois de fonds. Cette situation est exacerbée par le rapatriement des personnes déplacées et des réfugiés.

81. Afin de faire face à ces problèmes complexes, l'administration afghane et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sont en train de mettre en place un projet pilote – le programme afghan de démobilisation, désarmement et réinsertion – à l'intention de 20 000 anciens combattants et soldats. Ce projet permettra d'assurer la création et le fonctionnement d'une commission nationale pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion ainsi que de son secrétariat. Un commissaire national prendra la direction du secrétariat et, dans l'année qui suivra, assurera la gestion du projet. Une équipe technique des Nations Unies appuie le Gouvernement dans la mise au point d'un plan spécial de démobilisation et de réinsertion pour les enfants soldats et autres enfants touchés par la guerre.

82. Le processus de démobilisation et de réinsertion offrira des emplois de remplacement aux anciens combattants, principalement dans les domaines de la réfection des infrastructures et de la lutte antimines. On s'efforcera d'assurer des sources de revenu à plus long terme à l'aide de systèmes de microcrédit et de formation professionnelle. Chaque fois que possible, les communautés recevront une aide permettant de veiller à ce que le rapatriement des combattants ne crée pas de tensions excessives ni de rivalités dans l'utilisation des ressources.

O. Culture et médias

83. Le renforcement des capacités dans le domaine de la culture et des médias est abordé sous divers angles. L'UNESCO appuie la presse écrite indépendante et une association regroupant plus de 60 journalistes femmes, la Voice of Afghan Women in Global Media (Voix des femmes afghanes dans les médias internationaux). En outre, une maison d'édition spécialisée, l'AINA Media Resource Centre, a reçu du matériel et bénéficié d'actions de formation pour améliorer la qualité des journaux et magazines féminins.

84. Le Ministère de l'information et de la culture a reçu des véhicules et du matériel, notamment une liaison Internet. L'UNESCO a également fourni gratuitement à Radio-Télévision Afghanistan 160 heures d'émissions de télévision de haute qualité provenant de son réseau mondial de diffuseurs du service public CreaTV.

VI. Assistance fournie par les États Membres

85. Les contributions des donateurs ont évolué de manière très inégale depuis le lancement de l'Appel des Nations Unies aux donateurs en octobre 2001. À la mi-juin, les fonds mis à la disposition des activités humanitaires et de relèvement par l'intermédiaire du Programme d'assistance immédiate et transitoire pour l'Afghanistan ont atteint quelque 865 millions de dollars, ce qui représente un succès remarquable en matière de mobilisation de ressources. En outre, les fonds recueillis par les voies bilatérales ont légèrement dépassé 192 millions de dollars, tandis que 72,5 millions de dollars ont été versés au Fonds pour l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan pour financer les traitements des fonctionnaires, la tenue de la Loya Jirga et la création d'une Commission indépendante des droits de l'homme.

86. Toutefois, un examen plus poussé révèle que les flux de ressources au profit des activités humanitaires et de relèvement se sont radicalement ralentis ces derniers mois. Entre le 15 avril et le 6 juin 2002, les montants recueillis ont à peine dépassé 15 millions de dollars, bien qu'il soit évident que le pays continue de souffrir d'un niveau élevé d'insécurité alimentaire et d'une grande vulnérabilité socioéconomique. Ce ralentissement de l'apport des donateurs fait peser une grave menace potentielle sur les programmes qui devraient permettre de répondre aux besoins les plus urgents du pays. Le PAM a dû envisager de réduire le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire et d'ajuster à la baisse les initiatives prises en faveur du relèvement comme le système travail contre nourriture et les repas scolaires. De même, en mai 2002, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a annoncé abruptement l'interruption de son programme de transport interne à l'appui du retour des réfugiés et des personnes déplacées en invoquant le manque déclaré de ressources. Le HCR a été obligé de combler partiellement le vide ainsi créé, tout en faisant face à un nombre étonnamment élevé de rapatriements en provenance des pays voisins.

VII. Observations

87. Les huit derniers mois ont été riches en événements pour l'Afghanistan, avec la signature de l'Accord de Bonn, la création de l'Autorité intérimaire afghane, la tenue de la Loya Jirga et la prestation de serment de la nouvelle Administration de transition afghane. Comme indiqué dans l'Accord de Bonn, l'ONU a été priée d'oeuvrer en collaboration avec l'Administration de transition afghane pour « promouvoir la réconciliation nationale, une paix durable, la stabilité et le respect des droits de l'homme dans le pays » outre le rôle qui lui revient d'atténuer les souffrances humaines. Aux termes de son mandat, la MANUA s'efforce de coordonner les efforts d'assistance internationale à l'appui de la transition vers la paix.

88. L'Afghanistan continue de se heurter à de graves défis humanitaires. Étant donné les liens complexes qui existent entre la sécheresse, l'insécurité alimentaire et la culture du pavot, les partenaires d'assistance doivent intervenir de toute urgence pour renforcer les moyens d'existence dans les zones vulnérables tout en appuyant la réinsertion des populations rapatriées dans leurs communautés d'accueil. Cela exigera une étude plus poussée de la vulnérabilité dans les zones cibles. Il faudra aussi assurer un apport constant d'aide humanitaire pour répondre aux besoins immédiats des communautés vulnérables tout en facilitant le redressement à long terme. La réinsertion durable doit reposer sur une approche intégrée qui suppose la coordination de la sécurité alimentaire et des formules de travail contre rémunération ainsi qu'un soutien aux domaines primordiaux de l'eau, de la santé et de l'éducation.

89. La situation précaire de l'Afghanistan met en évidence deux priorités particulièrement urgentes dont les États Membres doivent tenir compte. La première consiste à assurer que le programme d'aide pour la saison d'hiver en cours d'élaboration par les organismes des Nations Unies et le Gouvernement bénéficie des ressources nécessaires. Des millions de personnes connaîtront cet hiver des conditions difficiles et doivent recevoir une assistance d'urgence. La deuxième priorité tient au fait que le Gouvernement a lui-même besoin de ressources pour faire face à ses propres dépenses de base et répondre aux besoins de ses effectifs. On prévoit un important déficit budgétaire qui risque de provoquer l'interruption des services que le Gouvernement souhaite pouvoir fournir. Il convient de rappeler que l'instauration d'un gouvernement central fort est l'un des thèmes principaux de l'Accord de Bonn. Les États Membres sont fortement encouragés à apporter un soutien au Gouvernement par l'intermédiaire du Fonds d'affectation pour la reconstruction de l'Afghanistan.

90. Le Gouvernement afghan a clairement signalé son intention de prendre la tête de la reconstruction de l'Afghanistan. Toutefois, il ne peut accomplir cette tâche isolément et aura besoin de l'assistance soutenue de la communauté internationale. J'en appelle donc aux donateurs pour qu'ils réaffirment leur engagement d'aider l'Afghanistan en lui apportant tout le nécessaire pour faire face à l'ensemble de ses besoins, de l'aide humanitaire à l'aide au développement.

Notes

¹ Les secrétariats chargés des programmes ont été placés sous la responsabilité des organismes ci-après : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'éducation, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la santé, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) pour l'aménagement urbain, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour les ressources naturelles, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour la culture et les médias, le Centre de coordination pour l'action antimines pour le sous-groupe chargé de la lutte antimines et le Programme alimentaire mondial (PAM) pour le sous-groupe chargé de l'aide alimentaire.

² Voir CD/1478.
